LE THEIL DE BRETAGNE	**MAIRIE LE THEIL DE BRETAGNE** 2 Place de l'Eglise 35240 LE THEIL DE BRETAGNE Tél. 02.99.47.74.07 mail : mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS

ANNÉE 2024	**Document à compléter et à retourner pour le 31 janvier 2024 au plus tard au secrétariat de la mairie ou par mail.** **ATTENTION : Tout dépôt ultérieur sera systématiquement refusé. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

SIRET:

Adresse :

Téléphone : **Mail :**

Nom du Président (adresse, téléphone, mail si différent de l'Association) **:**

Coordonnées de la personne ayant rempli cette demande :

Bureau :	**Nom-prénom**	**Adresse**	**Téléphone**
Président			
Vice-président			
Trésorier			
Secrétaire			
Autre			

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Nombre d'Adhérents : **Montant de l'adhésion annuelle :**

Activités de l'Association en 2023
Si votre association remplit une mission de service public, laquelle :
Evènements ouverts au public en 2023 (hors raison d'être de l'association et hors vente à emporter)
1) 2) 3) 4)
Evènements organisés en 2023 en collaboration avec 1 ou plusieurs associations
1) 2)

Projets pour 2024

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

Trésorerie de l'exercice comptable :	En début d'année :	En fin d'année :
Situation du compte courant :		
Situation des livrets d'épargne :		
Difficultés, charges exceptionnelles que vous souhaitez porter à la connaissance de la mairie (compléter ou joindre un courrier à votre demande) :		

PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION :

1 - Dans le cas d'une première demande, joindre l'extrait du journal officiel mentionnant la création de l'association, et la copie des statuts.

2 - un RIB de l'association

3 - Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

4 - Liste des adhérents au 1er janvier (ainsi que la commune de résidence)

5 - Copie du compte de résultat de l'exercice écoulé, certifiée par le Président de l'association (recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée et résultat de l'année)

6 - Copie des documents bancaires au 31 décembre 2023, certifiée par le Président de l'Association.

Art. L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la Commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Représentant Légal de l'Association :

* Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents,
* Certifie exact l'ensemble des informations fournies et annexées dans le cadre du dossier de demande de subvention à la Commune du Theil de Bretagne,
* M'engage à fournir à la Commune du Theil de Bretagne tous les documents complémentaires qui lui paraîtront

Fait à Le

Cachet de l'Association : Signature du Président :

Le Maire de la commune du Theil de Bretagne, responsable du traitement des données précise que : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à identifier l'activité de l'association (caractère social, culturel, sportif) et son intérêt local (participation des habitants) dans le but de décider l'octroi d'une subvention à l'association candidate. Les destinataires des données sont le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, le secrétariat. Conformément à la loi « informatique et libertés » L78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 7 octobre 2016 transposant le RGPD en droit français, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie du Theil de Bretagne, 2 place de l'Eglise, 35240 LE THEIL DE BRETAGNE, ou mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr ou via la fiche contact du site internet http://letheildebretagne.fr/ ».